



CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié le 23/12/2024

Conseil Syndical

Session du 18 décembre 2024

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – François FOURCHES – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – – Thierry REPENTIN -

Excusés : Luc BERTHOUD – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Vincent MIGUET – Raphaële MOURIC- Alain THIEFFENAT - Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Pouvoirs : Marie BENEVISE à Florence BOURGEOIS.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ – Régis DORMOY – Sabine LOUP-MENIGOZ - Christelle POUZERATTE – Béatrice RUBEAU – Véronique VALLA -

Date de convocation : 12 décembre 2024

Délibération N° C24-81

PARC D'ACTIVITES DES BARILLETES 2

COMMUNE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE

ACHAT DE FONCIER A LA COMMUNE DE SAINT ALBAN LEYSSE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°C23-57 DU 11 OCTOBRE 2023

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion du parc d'activités des Barillettes 2 sur la commune de Saint-Alban-Leyse.

Il est rappelé que la commune de Saint-Alban-Leyse a engagé des réflexions avec Cristal Habitat afin de construire des locaux économiques à destination des artisans et PME sur un foncier appartenant à la commune situé rue des Eglantiers.

Par délibération n°C23-57 du 11 octobre 2023, Chambéry-Grand Lac économie a approuvé l'acquisition du foncier communal nécessaire à la réalisation du projet de construction de locaux artisanaux et de bureaux porté par CRISTAL HABITAT, dans les conditions suivantes : Acquisition de la parcelle AI numéro 353 d'une superficie de 2 359 m² au prix de 200 € HT/m², soit un prix global de 471 800 € HT avec paiement différé à la commercialisation, ce foncier devant faire l'objet d'un bail à construction au profit de CRISTAL HABITAT.

Compte tenu des négociations menées avec CRISTAL HABITAT, les conditions de l'acquisition du foncier communal se trouvent modifiées comme suit :

- Acquisition de la parcelle AI numéro 353 A d'une superficie d'environ 2 259 m² au prix global de 360 000 € HT
- . Constitution de servitudes au profit de la commune :
 - Servitude de passage et réseaux en tréfonds
 - Servitude de surplomb (toiture)

Le coût de démolition et de désamiantage du bâti existant étant à la charge de CRISTAL HABITAT.

- ✓ Considérant la localisation stratégique au sud-est de l'agglomération chambérienne,
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Vu l'avis actualisé du Pôle Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 27 juin 2024,

Mesdames, Florence BOURGEOIS, Josette REMY
Messieurs Pascal MITHIEUX, Thierry REPENTIN
ne prenant pas part au vote,

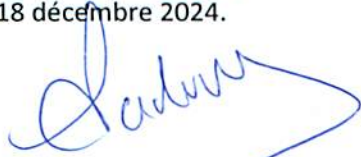
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise l'acquisition de la Commune de Saint-Alban-Leyse de la parcelle cadastrée section AI numéro 353A pour une superficie totale d'environ 2 259 m², moyennant un prix global de 360 000 € HT, avec un paiement différé à la commercialisation.

Article 2 : Précise que les frais d'acte liés à cette acquisition seront supportés par Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise la présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant, constituer toute servitude, le tout dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 18 décembre 2024.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente